



Note de synthèse Budget primitif 2025

Présentée en Conseil municipal,
Le 11 décembre 2024.

Préambule

Le code général des collectivités territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce dernier s'est tenu à la ville de Valenciennes lors du conseil municipal du 26 novembre 2024.

Sommaire

I.	Budget Principal : Analyse du budget primitif 2025	3
1.	Un budget primitif confronté au rebond inflationniste.....	3
2.	Une section de fonctionnement bâtie dans un contexte empreint de contradiction	4
a)	<i>Des dépenses de fonctionnement ajustées face à la normalisation des indicateurs macroéconomique.</i>	4
b)	<i>Structuration et évolution des recettes de fonctionnement</i>	5
3.	Traduction budgétaire du nouveau programme d'investissement.....	6
a)	<i>Vision globale, hors remboursement du capital de la dette</i>	6
b)	<i>Chapitre 16, remboursement du capital de la dette</i>	7
II.	Budget annexe « Centre Aquatique ».....	7
1.	Section de fonctionnement - Vision globale	7
2.	Détails de la Section d'investissement	8
III.	Budget annexe « Parcs de stationnement »	8
1.	Section d'exploitation - Vision globale.....	8
2.	Détails de la Section d'investissement	9

I. Budget Principal : Analyse du budget primitif 2025

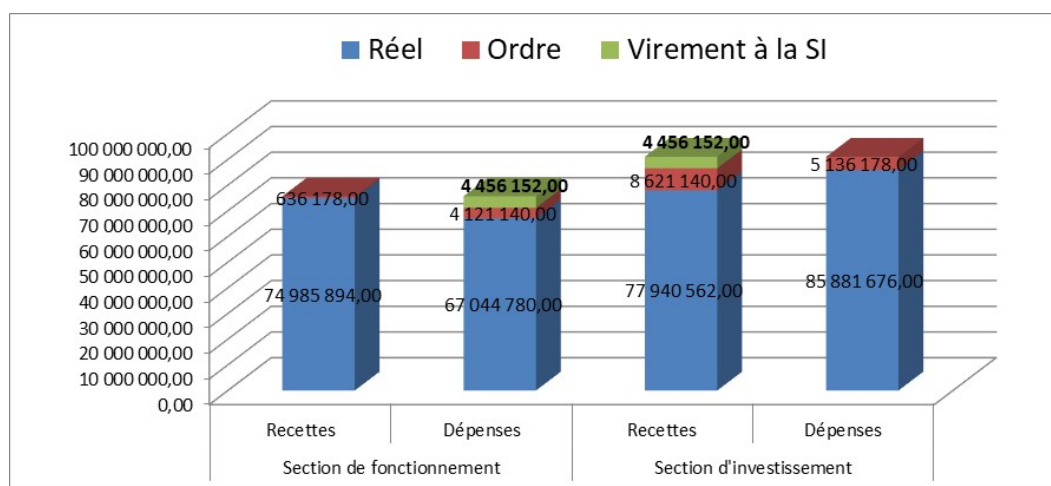
1. Un budget primitif confronté au rebond inflationniste

En 2025, la masse budgétaire globale du budget général (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 166 639 926 € et se répartit ainsi :

- Section de fonctionnement : 75 622 072 euros
- Section d'investissement : 91 017 854 euros.

Il est possible de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les dépenses et recettes d'ordres qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions...



Le budget primitif 2025 se caractérise par :

- Une section de fonctionnement tiraillée entre une normalisation des indicateurs macroéconomiques et une nécessaire prudence face à la situation des finances publiques nationales ;
- Une montée en charge de la programmation pluriannuelle d'investissement sur la section d'investissement conformément aux engagements pris ;
- Un maintien des taux de fiscalité toujours inchangés depuis 2012.

2. Une section de fonctionnement bâtie dans un contexte empreint de contradiction

a) Des dépenses de fonctionnement ajustées face à la normalisation des indicateurs macroéconomique.

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des services gestionnaires sur les différents chapitres de la section de fonctionnement, hors mouvement d'ordre.

	2022	2023	2024	2025	Evolution en %
FONCTIONNEMENT	BP	BP	BP	BP	BP 24 / BP 25
Chapitre 011 - Charges à caractère générale	15 072 145	20 179 998	19 938 555	18 538 663	-7,0%
Chapitre 012 - Ressources humaines	34 206 137	35 925 963	36 515 773	36 242 942	-0,7%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	1 000	0	10 000	10 000	0,0%
Chapitre 65 - Subventions et Participation	8 761 177	10 616 267	10 984 142	11 082 538	0,9%
<i>dont Participation à l'équilibre des budgets annexes (65821)</i>	2 350 803	2 896 023	2 989 871	3 225 689	7,9%
Chapitre 66 - Dépenses financières / Intérêts de la dette	1 108 000	1 121 676	1 234 503	1 020 637	-17,3%
Dépenses de gestion	59 148 459	67 843 905	68 682 973	66 894 780	-2,6%
Chapitre 67 - Dépenses Exceptionnelles	100 000	325 000	325 000	150 000	-53,8%
Dépenses réelles de fonctionnement	59 248 459	68 168 905	69 007 973	67 044 780	-2,8%

En opérations réelles, les dépenses de fonctionnement proposées au vote s'élèvent à 67 M€.

En détail et par chapitre :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », d'un montant de 18.5 M€, représente 27.5 % des dépenses réelles de fonctionnement. La diminution constatée résulte principalement du réajustement du budget dédié aux fluides (- 3 M€). A l'inverse, des charges supplémentaires sont constatées en lien avec des évolutions de périmètre, des changements dans les modes de gestion, ainsi que les augmentations tarifaires de certaines prestations.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » (36.2 M€) est en légère diminution par rapport à 2024. Le détail de cette inscription est retranscrit dans le Rapport d'orientations budgétaires 2025. Le glissement vieillesse technicité et autres évolutions réglementaires sont également intégrés. Les dépenses de personnel représentent 53 % des dépenses de gestion.

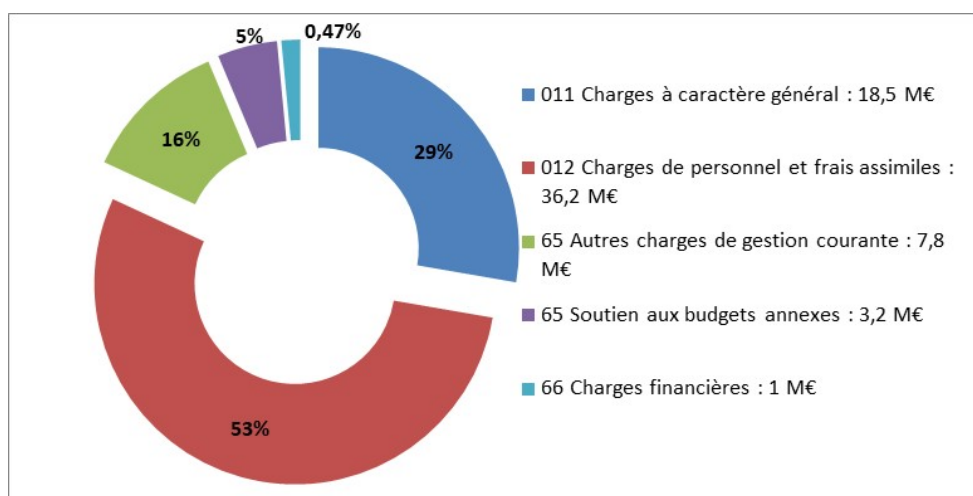
Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » représentent 16 % des dépenses de fonctionnement. La hausse de ce chapitre s'explique cette année par les participations prévisionnelles à l'équilibre des budgets annexes.

Ce chapitre reprend également les subventions et participations versées aux partenaires de la ville, et notamment le CCAS et la Caisse des écoles.

Les charges exceptionnelles sont évaluées à 150 K€. Elles sont provisionnées afin de permettre des opérations telles que des annulations de titres sur exercice antérieur.

Enfin, **le chapitre 66 « Charges financières »** représente 1.5 % des dépenses de gestion du budget général.

Répartition des dépenses de fonctionnement



b) Structuration et évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 74.9 M€, soit une quasi stabilisation.

	2022	2023	2024	2025	Evolution en %
FONCTIONNEMENT	BP	BP	BP	BP	BP 24 / BP 25
Chapitre 70 - Produits des services	4 902 034	5 508 093	7 601 058	7 692 009	1,2%
Chapitres 73 et 731- Impôts, taxes, FPIC, Reversement	45 642 422	48 687 598	50 570 558	49 405 573	-2,3%
Chapitre 74 - Dotations, compensation et subventions	15 737 664	17 298 292	16 029 105	16 781 036	4,7%
Chapitre 75 - Produits de gestion courante	773 500	660 317	688 168	946 076	37,5%
Chapitre 76 - Produits financiers	1 000	1 000	0	1 200	
Chapitre 013 - Atténuation de charges	10 000	10 000	10 000	10 000	0,0%
Recettes de gestion	67 066 620	72 165 300	74 898 889	74 835 894	-0,1%
Chapitre 77 - Produits Exceptionnels	100 000	100 000	100 000	150 000	50,0%
Recettes réelles de fonctionnement	67 166 620	72 265 300	74 998 889	74 985 894	0,0%

Les recettes fiscales représentent toujours 66 % des recettes de fonctionnement de la ville. La baisse sur ce chapitre résulte principalement du gel prudentiel des produits de fiscalité dans la construction budgétaire 2025, de la baisse anticipée des droits de mutation et de la diminution de l'attribution de compensation versée par la CA Valenciennes Métropole en compensation des transferts de compétence ou de services intervenus en 2024.

Les dotations de l'Etat représentent 18 % des recettes de fonctionnement de la ville et sont en baisse en 2025, cela au vu du projet de loi de finances, du nouveau calcul des dotations et des réalisations antérieures.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	CA	CA	CA	CA	Pré - CA	BP
Dotation Globale de fonctionnement	11 894 876	11 998 046	12 114 353	12 169 577	12 426 732	12 200 000
Dotation forfaitaire	8 457 243	8 440 112	8 422 662	8 370 655	8 410 187	8 300 000
Dotation nationale de péréquation	442 966	416 821	3 288 991	3 436 492	3 690 358	3 600 000
Dotation de solidarité urbaine	2 994 667	3 141 113	402 700	362 430	326 187	300 000
Dotation globale de décentralisation	443 326	443 826	443 826	443 326	443 326	443 326
Compensations fiscales	1 557 070	647 877	705 671	779 994	813 405	800 000
TOTAL	13 895 272	13 089 749	13 263 850	13 392 897	13 683 463	13 443 326

Le montant attendu des subventions de fonctionnement est de 3.1 M€ Les plus importantes concernent l'activité liée à l'enfance et à la jeunesse, avec un montant programmé de 2.8 M€ versés principalement par la CAF.

Les prestations de services et le produit des redevances et loyers ont été estimés en fonction des tarifs actuellement appliqués et en prenant en compte les cessions effectuées sur l'année 2024.

3. Traduction budgétaire du nouveau programme d'investissement

a) Vision globale, hors remboursement du capital de la dette

	2021	2022	2023	2024	2025
	BP	BP	BP	BP	BP
Investissements Dépenses	13 469 443	19 415 422	28 611 083	46 190 774	49 985 914
Immobilisations propres	10 236 326	17 101 650	26 678 784	43 009 352	42 448 273
dont immobilisations incorporelles (frais d'études, logiciels,,)	1 932 083	4 227 100	2 925 700	2 515 654	1 302 479
dont immobilisations corporelles	8 159 243	8 129 550	8 031 764	12 337 278	10 837 779
dont travaux en cours	145 000	4 745 000	15 721 320	28 156 420	30 308 015
Subvention et fonds de concours	1 220 853	1 540 772	1 731 439	2 288 838	2 910 238
Avances consolidables et prise de capital	300 000	743 000	200 000	200 000	200 000
Participation aux budgets annexes	1 562 264	30 000		682 584	4 417 403
Dépenses diverses	150 000	0	860	10 000	10 000
Investissements Recettes	6 079 962	7 579 800	9 845 460	15 769 942	17 634 272
FCTVA et autres dotations (TLE)	3 150 462	2 300 000	1 650 000	3 250 000	3 250 000
Subventions d'investissement reçues	1 414 500	2 578 500	5 777 460	7 979 942	12 044 272
Avances consolidables et prise de capital	300 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Cession	1 215 000	2 500 000	2 218 000	4 340 000	2 140 000
Recettes diverses		1 300			
MOD Dépenses	230 000	1 350 000	2 730 000	12 573 716	30 671 448
MOD Recettes	230 000	1 350 000	2 730 000	13 755 360	30 299 538
Solde	0	0	0	1 181 644	-371 909

Ainsi pour 2025, le volume des dépenses d'équipement envisagé sur le budget général, hors opérations réalisées pour des tiers, est de 50 M € (hors maîtrise d'ouvrage déléguée). Les prévisions de recettes propres d'investissement sont de l'ordre de 15.7 M € (FCTVA, subventions, ...).

En détail, et par thématique :

o Politique Educative :

- Le lancement des travaux du projet de pôle éducatif et social sur le quartier du faubourg de Lille et la réception du chantier du pôle éducatif sur le quartier Chasse royale avec des inscriptions à hauteur de 17 M€ ;
- Le développement des outils numériques dans les écoles (467 K€).

Des chantiers d'entretien sont également prévus dans les écoles de la ville pour 442 K€

- **Voirie, aménagement et rénovation urbaine :**
 - Le financement des équipements publics liés aux projets PNRQAD et NPNRU, pour 3 M€ ;
 - Le soutien à l'installation du nouveau cinéma de centre-ville pour 100 K€ ;
 - La programmation des travaux sur la voirie à hauteur de 8.6 M€, dont l'avenue de Liège et les abords de l'école plaine de Mons ;
 - La réalisation d'un schéma directeur des aménagements cyclables (141 K€) ;
 - Le lancement des travaux du parking Silo « Forgeval » (4.6 M€).

- **Sécurité des habitants :**
 - L'extension du périmètre de vidéosurveillance (367 K€) ;
 - L'inscription de crédits pour le démarrage du chantier lié à la construction du nouvel hôtel de police municipale et l'aménagement de ses abords (5 M€) ;

- **Amélioration des services rendus à la population, avec :**
 - La modernisation du réseau d'éclairage public pour 1 M€ ;
 - Des réaménagements dans les cimetières communaux (1 M€).

Les dépenses d'équipement liées à l'entretien courant de son patrimoine et de ses équipements **représentent environ 8 M€ pour la ville.**

b) Chapitre 16, remboursement du capital de la dette

Afin d'honorer l'annuité de la dette due en 2025 sont inscrits 5.2 M €, au chapitre 16, pour assurer le remboursement en capital. Ce montant sera éventuellement ajusté en cours d'année en fonction des éventuelles consultations d'emprunt décidées.

II. Budget annexe « Centre Aquatique »

1. Section de fonctionnement - Vision globale

Le budget annexe « Centre Aquatique » porte en section de fonctionnement les dépenses nécessaires à l'exploitation du bâtiment, que cela soit d'un point de vue activité avec le suivi de la délégation de service public, mais également d'un point de vue technique avec les dépenses liées au marché global de performance (fluides, maintenance...).

Les dépenses relatives à la concession de service public ont été réajustées au vu du renouvellement à venir du contrat sur l'exercice 2025.

De même, il est prévu 51 195 € au chapitre 66 « charges financières » pour régler l'annuité de l'emprunt contracté en 2018 pour ce budget.

	2021	2022	2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT	BP	BP	BP	BP	BP
Chapitre 011 - Charges à caractère générale	933 000	760 000	1 478 820	1 291 906	1 187 120
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		655 050	656 000	560 005	637 589
Chapitre 67 - Dépenses exceptionnelles	616 146				
Total Dépenses de gestion	1 549 146	1 415 050	2 134 820	1 851 911	1 824 709
Chapitre 66 - Dépenses financières dont intérêts de la dette	68 458	64 630	60 046	55 175	51 195
Total Dépenses de fonctionnement	1 617 604	1 479 680	2 194 866	1 907 086	1 875 904

Des recettes réelles de fonctionnement sont prévues au budget à hauteur de 525 K€, à ces dernières s'ajoute la participation du budget général au fonctionnement de ce budget, soit 1,6 M€. Cette inscription trouve son équivalence en dépenses au budget général sur l'article 65821.

2. Détails de la Section d'investissement

L'autorisation de programme relative à la construction du Centre aquatique étant clôturée, seuls sont inscrits les 38 K € de crédits nécessaires au « gros entretien renouvellement » du bâtiment.

Une somme de 250 K€ est également inscrite pour régler l'annuité en capital de la dette.

III. Budget annexe « Parcs de stationnement »

1. Section d'exploitation - Vision globale

Le budget annexe « Parcs de stationnement » porte en section d'exploitation les dépenses nécessaires à sa gestion et à l'exploitation des ouvrages de stationnement payant hors voirie.

Il est également prévu 40 K € au chapitre 66 « charges financières » pour régler l'annuité des emprunts ayant financé ces parcs de stationnement.

	2022	2023	2024	2025
EXPLOITATION	BP	BP	BP	BP
Chapitre 011 - Charges à caractère générale	216 000	242 309	272 534	267 410
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	2 136 000	2 272 512	2 428 240	2 527 061
Total Dépenses de gestion	2 352 000	2 514 821	2 700 774	2 794 471
Chapitre 66 - Dépenses financières dont intérêts de la dette	70 500	50 593	45 255	40 466
Total Dépenses d'exploitation	2 422 500	2 565 414	2 746 029	2 834 937

Des recettes réelles d'exploitation sont prévues au budget à hauteur de 1,8 M€. Conformément à l'article L 2224-2 du CGCT, la participation du budget général est nécessaire pour atteindre l'équilibre sur ce budget. En effet, dans un objectif d'attractivité commerciale de son centre-ville et afin d'offrir un stationnement approprié pour l'ensemble des usages, la ville a instauré une tarification globale et incitative qui pèse sur les résultats de ce budget.

Cette participation se justifie par les contraintes particulières d'exploitation fixées par la ville dans le cadre de sa politique du stationnement, mais également les investissements réalisés

qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers ne peuvent être financés par la grille actuelle.

La participation du budget général inscrite au budget s'élève 1.6 K€ pour 2025. Cette inscription trouve son équivalence en dépenses au budget général sur l'article 65821.

2. Détails de la Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 5 467 K€ pour régler l'annuité en capital de la dette (337 K€) et permettre l'inscription des dépenses nécessaires à la construction du parking silo « Forgeval » (4.6 M€).